



## Conseil économique et social

Distr. générale  
24 février 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Forum des Nations Unies sur les forêts

#### Cinquième session

New York, 16-27 mai 2005

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Dialogue multipartite

### Dialogue multipartite

#### Note du Secrétariat

#### Additif

### Document de travail présenté par le grand groupe des entreprises et de l'industrie\*\*

#### *Résumé*

À la suite des consultations menées pendant une année avec les associations professionnelles du monde entier, le grand groupe des entreprises et de l'industrie ne se déclare favorable ou défavorable à aucun arrangement international futur sur les forêts. Il préfère faire ressortir les priorités sur lesquelles il importe de se pencher : définition et établissement de principes de base et de conditions minimales concernant la gestion durable des forêts, renforcement de la coordination des politiques forestières, promotion de la gestion durable des forêts et du commerce des produits forestiers, sensibilisation aux aspects économiques des forêts, répression et élargissement de la participation des organisations non gouvernementales et du secteur privé à l'arrangement international sur les forêts.

---

\* E/CN.18/2005/1.

\*\* Élaboré par le Conseil international des associations forestières et du papier.



## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1	3
II. Historique.....	2–5	3
III. Vues sur l'arrangement international sur les forêts.....	6–10	3
IV. Recommandations à l'intention du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa cinquième session .....	11–17	4

## **I. Introduction**

1. La cinquième session du Forum des Nations Unies sur les forêts se penchera sur l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts.

## **II. Historique**

2. Le grand groupe des entreprises et de l'industrie est représenté par le Conseil international des associations forestières et du papier.

3. Le Conseil international des associations forestières et du papier est composé d'associations professionnelles situées dans 39 pays, qui représentent des entreprises qui assurent 75 % de la production mondiale de papier et plus de 50 % de la production mondiale de bois. Son principal objectif est d'être un lieu de rencontre où sont prises des décisions communes dans des domaines allant des communications à la collecte de données. Il s'intéresse aussi à des questions de portée internationale et à l'élaboration et la promotion de positions communes, et il représente l'industrie dans les organisations multilatérales.

4. Ce qui intéresse à la fois les entreprises et l'industrie dans les activités du Forum, c'est qu'elles sont axées sur la gestion durable des ressources forestières mondiales et qu'elles visent à inciter le secteur privé, les gouvernements et les organismes intergouvernementaux à contribuer à la réalisation de cet important objectif.

5. Le présent document, où sont exposées les vues du Conseil international des associations forestières et du papier, est livré au secrétariat du Forum, afin que les membres du Partenariat sur les forêts l'examinent lors de l'élaboration des rapports du Secrétaire général, ainsi qu'à d'autres participants au Forum, comme document de travail.

## **III. Vues sur l'arrangement international sur les forêts**

6. Les vues ci-après ont été présentées lors de la rencontre organisée à l'initiative des pays sur l'arrangement international sur les forêts, qui s'est tenue du 25 au 28 janvier 2005 à Guadalajara (Mexique).

7. Les industries des forêts et du papier qui font partie du Conseil international des associations forestières et du papier s'efforcent d'établir des normes rigoureuses pour une gestion durable des forêts dans le monde, et elles continuent de contribuer grandement au développement durable, notamment en finançant des millions d'emplois, en assurant la subsistance de milliers de collectivités et en assurant la promotion de l'intensification de l'emploi de matières premières renouvelables, d'un recours plus large à des technologies plus propres et de l'accroissement des rendements énergétiques et des taux de recyclage.

8. Plusieurs arrangements internationaux ont permis de renforcer l'engagement politique à long terme en faveur de la gestion durable des forêts et d'améliorer considérablement les politiques forestières nationales, les cadres législatifs et les normes, conformément aux principes de la gestion durable des forêts. Les gouvernements ont bien adopté des stratégies cohérentes, mais dans de nombreuses

régions du monde, ces stratégies n'ont pas encore été appliquées. Il n'y a plus de temps à perdre. Le moment n'est plus à la parole. Il faut agir.

9. Dans le cadre du Conseil international des associations forestières et du papier, des consultations ont eu lieu pendant une année, réunissant des experts du monde entier, du Brésil à l'Australie et de la Finlande à l'Afrique du Sud, en vue de parvenir à des vues communes sur les priorités futures.

10. À ce stade, le Conseil ne se déclare ni favorable ni défavorable à aucun type particulier d'arrangement international sur les forêts. Cependant, nous prenons acte des délibérations en cours du Forum et nous avons recensé un ensemble d'éléments dont de nombreux membres de la profession considèrent qu'ils doivent absolument faire partie de tout futur arrangement international sur les forêts.

#### **IV. Recommandations à l'intention du Forum des Nations Unies sur les forêts à sa cinquième session**

11. Le Conseil international des associations forestières et du papier recommande qu'il soit tenu compte des éléments clefs ci-après dans tout dispositif concernant un arrangement international futur sur les forêts.

##### **A. Définition et établissement de principes de base et de conditions minimales pour une gestion durable des forêts, qui soient conformes aux processus internationaux**

12. La gestion durable des forêts doit être l'élément fondamental de toute activité future des gouvernements, des industries, des propriétaires de forêts, des collectivités locales et de la société civile dans son ensemble. Les processus actuellement en cours au niveau régional ont permis de progresser considérablement dans l'élaboration de critères et d'indicateurs contribuant à définir et à évaluer la gestion durable des forêts. Cependant, il faut trouver et adopter un ensemble de critères mondiaux pour une gestion durable des forêts, qui soient cohérents avec les processus actuellement en cours aux niveaux international et régional en ce qui concerne les critères et les indicateurs.

##### **B. Renforcement de la coordination des politiques forestières**

13. Il est nécessaire de coordonner les politiques forestières, afin d'établir une certaine cohérence entre les politiques et programmes internationaux qui concernent directement ou indirectement le secteur des forêts et des produits forestiers. L'amélioration de la coordination des politiques et l'élaboration d'un cadre harmonisé en ce qui concerne les engagements nationaux relatifs à la gestion durable des forêts, notamment pour ce qui est des buts et objectifs convenus à l'échelle internationale, et la mise en place de mécanismes nationaux efficaces de publication de l'information sur la gestion durable des forêts contribueront à égaliser le terrain pour tous les intervenants du secteur des produits forestiers et aideront considérablement à prendre conscience du chemin qui reste à parcourir sur le chemin de la gestion durable des forêts.

### **C. Accroissement de l'intérêt porté à la gestion durable des forêts et au commerce des produits forestiers**

14. Il faut faire comprendre l'intérêt du commerce intérieur et extérieur des produits de l'exploitation écologiquement viables des forêts. Nombre des arrangements internationaux actuels sont déséquilibrés en ce qui concerne le commerce des produits forestiers. Les aspects commerciaux de la gestion des forêts sont traités différemment dans le cadre de nombreuses initiatives différentes, ce qui pourrait être source de conflits et de confusion. Tout arrangement futur devrait éviter de contredire les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il devrait plutôt aider l'OMC à trouver un consensus sur les aspects du commerce et des politiques de l'environnement liés aux forêts.

### **D. Propagation de la prise en compte des aspects économiques des forêts**

15. En règle générale, les conventions et arrangements internationaux actuels ne traitent pas de la fonction économique des forêts. Celles-ci forêts sont des réservoirs de matières premières qui sont utilisées par l'industrie et qui contribuent au bien-être de l'homme. Leur biomasse sert à produire de l'énergie sans émission nette de carbone. Ces produits peuvent être commercialisés et ainsi contribuer à la richesse globale et à l'économie des zones rurales. Il faut mettre en place des programmes internationaux et nationaux qui tiennent compte de la contribution des forêts à la lutte contre la pauvreté et au développement.

### **E. Application effective**

16. Tout arrangement international futur sur les forêts doit comprendre des mécanismes d'examen des engagements nationaux en faveur de la gestion durable des forêts et des mécanismes nationaux de publication d'information sur la mise en œuvre de ces engagements par des organes compétents, selon un calendrier précis. Tout arrangement futur devrait prévoir un mécanisme d'application basé sur la mise en œuvre, par les parties, de leurs engagements nationaux. Si l'organe compétent considère qu'une partie n'a pas pris de mesures correctives pour mettre ses pratiques en adéquation avec ses engagements, les autorités devraient porter la question à l'attention des autres parties, des organes compétents et des Nations Unies.

### **F. Élargissement de la participation des secteurs non gouvernemental et privé à l'arrangement international sur les forêts**

17. Une grande partie de la mise en œuvre future des accords issus de l'arrangement international sur les forêts dépendra des propriétaires, des producteurs, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé. Il sera donc très important de renforcer le partenariat entre les grands groupes et les

gouvernements. Les premiers, qui représentent un large éventail d'intérêts en jeu dans l'arrangement international sur les forêts, doivent être dotés de moyens permanents et concrets de participer aux travaux concernant l'arrangement. Il faudra, à cet égard, faciliter les échanges officiels et non officiels avec les membres gouvernementaux de l'arrangement.

---